

## L'ARSEA de Bourgogne – Franche-Comté préhistoire du CREAL de Bourgogne (1946-1983)

par **Michel DELMAS**, *directeur du CREAL de Bourgogne de 1964 à 1983*  
*Secrétaire administratif de l'Association régionale pour la Sauvegarde*  
*de l'enfance et de l'adolescence de Bourgogne Franche-Comté de 1948 à 1964*

Messieurs les Présidents, chers collègues et amis,

C'est un grand plaisir de me trouver parmi vous pour fêter le 50<sup>ème</sup> anniversaire du CREAL de Bourgogne ; ma présence ne va pas sans une certaine nostalgie car je pense au début de ma vie professionnelle dans un domaine nouveau pour moi : celui de l'enfance et l'adolescence inadaptées, expression consacrée pendant une trentaine d'années... Elle correspond à la durée de ma carrière qui s'est déroulée en deux temps : 16 ans, de 1948 à 1964, au service de l'Association régionale pour la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Bourgogne – Franche-Comté ; puis 17 ans, de 1965 au début de 1983, comme directeur du CREAL de Bourgogne.

Ces deux périodes d'activité sont pour moi indissociables, l'une expliquant l'autre ; l'histoire des « Sauvegardes » comme on les appelait alors, constituant la « préhistoire des CREAL ».

On a coutume de dire que les « Sauvegardes » se sont développées en 1939-1945 sous la pression des événements tragiques survenus durant la guerre et l'occupation, causes de graves perturbations familiales et d'augmentation de la délinquance juvénile. Il est vrai qu'un grand courant de solidarité s'est manifesté à ce moment là, mais auparavant, au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, beaucoup d'initiatives publiques et privées avaient été prises en faveur de la protection de l'enfance, diversement qualifiées : enfance malheureuse, anormale, arriérée, déficiente, difficile, coupable, en danger moral, et j'en passe !

Dans les grandes villes, les responsables d'institutions médico-sociales ou judiciaires voient un intérêt à regrouper leurs activités. A Nancy par exemple, la Société de patronage de l'enfance coupable ou malheureuse créée en 1877 fonde avec le dispensaire d'hygiène mentale infantile le « Comité nancéen de protection de l'enfance » qui gère plusieurs services : enquêtes sociales, examens médico-psychologiques, délégués à la liberté surveillée. La tendance est à la coopération. En 1943, le Secrétariat d'Etat à la Santé et à la Famille chargé de la coordination interministérielle, crée un « Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral » présidé par le professeur Georges HEUYER, médecin psychiatre. Ce Comité dresse la nomenclature des catégories d'enfants, définit le concept unitaire de « l'enfance inadaptée » et élargit les modes de dépistage, d'observation, de rééducation ou de soin à mettre en œuvre.

Ce sera l'ébauche d'une politique de « l'enfance inadaptée » qui va se concrétiser en 1943-1944 par la mise en place dans dix régions pilotes « d'Associations régionales pour la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence » (ARSEA).

Les ARSEA sont des associations d'un caractère particulier : elles sont dotées de « statuts-types » élaborés par le Secrétariat d'Etat à la Santé. Elles dérogent au principe du libre choix prévu par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, notamment par l'introduction dans les conseils d'administrations de « membres de droit » ayant les mêmes pouvoirs que les membres élus ; elles permettent ainsi la

rencontre et la concertation des représentants des services publics avec les mandataires des associations et œuvres privées. Selon la formule courante, les ARSEA sont des « associations privées assurant des missions de service public ». A leur début, elles ont suscité des critiques et des craintes d'hégémonie de l'Etat. Elles ont déclenché en 1947, la naissance de « l'Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales » (UNIOPSS) et des Unions régionales, destinées à réunir les œuvres privées soucieuses de conserver leur indépendance.

Les changements politiques qui suivirent la libération de la France et le tripartisme du Gouvernement de la République n'ont pas modifié sensiblement la politique engagée pour l'enfance inadaptée. Le Comité interministériel de l'enfance déficiente et en danger moral est reconduit et la direction technique est confiée au Docteur LE GUILLANT, médecin psychiatre, ancien élève du Docteur HEUYER ; il poursuit la mise en place des ARSEA dans les six régions restantes afin de couvrir la totalité du territoire national : Bordeaux, Rouen, Poitiers, Strasbourg, Angers et Dijon.

Des circulaires adressées aux Préfets confirment les modalités de fonctionnement des ARSEA et leurs missions en 3 points essentiels :

1. Coordonner les activités souvent dispersées
2. Créer et gérer les organismes nécessaires : centre d'accueil et d'observation (considéré comme la plaque tournante de l'orientation des mineurs), école de cadre, centre de rééducation, etc...
3. Aider techniquement les établissements privés à améliorer et à obtenir d'éventuelles subventions de l'Etat par le moyen de l'affiliation.

L'ARSEA de Bourgogne – Franche-Comté a donc été fondée au cours de la dernière vague, le 18 novembre 1946, à l'initiative du Président Pierre MERCIER, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, par simple transformation de l'Association créée en 1942, dite « service social de sauvegarde de l'enfance de la région de Dijon ». Cette association disposait déjà d'un Service d'enquêtes sociales auprès du Tribunal pour enfants et d'un Centre d'accueil et d'observation de 16 lits pour mineurs délinquants, ouvert faute de mieux en 1943 dans un pavillon vétuste de l'hôpital psychiatrique de la Chartreuse à Dijon. L'aspect sinistre des locaux incitait plutôt à la fugue des mineurs qui y étaient enfermés. Le projet de transfert du Centre était d'ailleurs envisagé. Ce fut une de mes premières tâches : la recherche d'une propriété destinée à effectuer ce changement indispensable.

Le siège administratif de l'ARSEA était installé dans deux pièces contigues du Palais de justice de Dijon. A mon arrivée en juin 1948, j'ai reçu un bon accueil de Monsieur Pierre MERCIER qui était à l'origine des réalisations dijonnaises. Monsieur MERCIER avait un passé judiciaire prestigieux : avocat à la Cour d'appel de Paris en 1905, il participe activement au comité de défense des mineurs traduits en justice ; ami de Maître Henri ROLLET, il est secrétaire général de « l'Union des patronages de France » en 1908, rapporteur de propositions de lois à de nombreux congrès ; il s'est constamment engagé pour défendre la cause des mineurs et autres personnes en difficulté. Son expérience et ses conseils me furent fort utiles au début de mes fonctions.

J'apprends par Monsieur MERCIER que les 17 ARSEA se sont réunies pour la première fois au début de l'année 1948 à Montpellier et qu'elles ont fondé l'Union nationale des ARSEA afin de coordonner leur activité. Le Docteur Robert LAFON, médecin psychiatre réputé, Président de l'ARSEA de Montpellier, a été nommé Président de l'Union nationale des ARSEA, « l'UNAR » suivant le sigle couramment employé. Le Docteur LAFON est connu ; son livre « La psychopédagogie médico-sociale », paru en 1950, a fait le tour de France et a inspiré les centres de formation des personnels médico-sociaux et éducateurs, où il a été largement diffusé.

Le Docteur LAFON, Président de l'UNAR, devient le « leader de l'enfance inadaptée » et l'interlocuteur privilégié du Ministère de la Santé Publique et de la Population, dont Madame POINSO-CHAPUIS est le ministre de cette époque. Madame POINSO-CHAPUIS, militante et députée MRP, est Présidente de l'ARSEA de Marseille ; elle a soutenu la naissance de l'UNAR et contribuera à son évolution.

Les congrès annuels de l'UNAR feront autorité ; véritables assises nationales où se rencontrent les représentants des pouvoirs publics, des associations et œuvres privées, les professionnels et techniciens des secteurs de la protection de l'enfance et de l'enfance inadaptée, dans un esprit de grande cordialité.

On se souvient du 4<sup>ème</sup> congrès de l'UNAR organisé à Dijon les 25-27 octobre 1952 sur le thème de « l'équipement pour la sauvegarde de l'enfance en fonction des besoins de l'enfant ». Le congrès a réuni dans la salle des États de Bourgogne près de 500 participants pendant 3 jours. L'évènement a été très suivi par les médias et bénéfique pour l'image de marque de la jeune ARSEA de Dijon.

De même, la revue « Sauvegarde de l'enfance » reprise par l'UNAR fut un bon moyen de diffusion des actes des congrès, mais aussi un moyen de faire connaître les travaux des conseillers et équipes techniques qui commençaient à se former dans les ARSEA.

Mais revenons-en au début de l'activité de l'ARSEA de Bourgogne – Franche-Comté. C'est aussi en juillet 1948 que Pierre LALIRE, ici présent, a ouvert le Centre de rééducation, éducatif et professionnel de Montigny sur Vingeanne. Il revenait de suivre une des premières formations de « rééducateurs » à l'école Théophile ROUSSEL de Montesson dirigée par Monsieur Jean PINAUD. L'implantation choisie par la Sauvegarde de l'époque peut surprendre ; il s'agit d'une partie d'un ancien couvent des Ursulines du 19<sup>ème</sup> dégradé par des occupations successives de réfugiés et de soldats, très peu adapté à une collectivité de jeunes, par exemple par l'absence d'eau courante qu'il a fallu aller pomper dans la rivière voisine. Malgré l'austérité des lieux, il s'y est fait du bon travail auprès de ces jeunes « délinquants » dont certains devenus adultes en conservent un bon souvenir ; ils ont fondé une amicale et se réunissent chaque année avec leur famille. Après de longues recherches, le transfert du centre a eu lieu 16 ans plus tard dans une belle propriété proche de Dijon, à Velars sur Ouche.

En 1948-1949, le Président et le nouveau secrétaire de l'ARSEA vont conjuguer leurs efforts pour prendre contact avec les œuvres et visiter les établissements en Bourgogne et en Franche-Comté dont certains éloignés de Dijon, dans le pays de Montbéliard ou le territoire de Belfort.

Les premières œuvres affiliées à l'ARSEA sont :

- Le Prado de Salornay à Hurigny près de Mâcon, pour mineurs délinquants, dirigé par les prêtres du Prado de Lyon ;
- La Société Beaunoise de Protection de l'Enfance, créée en 1939, spécialisée dans le placement familial d'enfants de tous âges, agréée justice et population.

L'ordonnance de février 1945 sur l'enfance délinquante substitue dans une certaine mesure les actions éducatives à la répression systématique d'autrefois. Les juges des enfants souhaitent disposer de rapports d'observation leur apportant les éléments médico-psychologiques et sociaux complets. Pour les mineurs qui ne peuvent pas être rendus à leur famille, ils sont demandeurs d'une gamme de placements la plus large possible. L'ARSEA s'emploiera à répondre à leur attente, en liaison avec la direction de l'éducation surveillée récemment créée au Ministère de la Justice. En Côte d'Or, les équipements seront réalisés dans l'agglomération dijonnaise pour faciliter la gestion et la communication avec les magistrats. Dans la région, des « Associations départementales de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence » (ARSEA) seront créées avec des statuts calqués sur ceux de l'ARSEA et poursuivant les mêmes objectifs, en Saône et Loire,

dans l'Yonne et le Doubs. Dans d'autres départements, des « Sauvegardes » existaient déjà, en Haute-Saône (Centre de Frotey les Vesoul pour mineurs délinquants) ; dans le jura (Service social du Tribunal pour Enfants de Lons le Saunier, Bon Pasteur à Dole).

Dès 1950, l'ARSEA a une vue d'ensemble des organismes existants dans la région et propose un plan d'équipement de 12 établissements à moderniser ou à construire. Progressivement, l'ARSEA va créer et assurer la gestion de structures nouvelles :

- La construction et le transfert du Centre régional d'accueil et d'observation (CO) dans la propriété « Les Cèdres » à Chenove pour garçons délinquants (internat de 45 lits). Il remplace en 1953 le petit centre installé à l'hôpital de la Chartreuse.
- L'adjonction d'un Service d'observation en milieu ouvert (OMO) pour garçons et filles, auquel s'ajoutera un Service d'investigation et d'orientation éducative (SIOE). Ces services concernent aussi les filles pour lesquelles il n'existe pas d'internat d'observation dans la région.
- L'ouverture d'un Foyer de semi-liberté en 1957 pour 35 jeunes travailleurs, le « Mas d'Azil » à Chenôve ; suivie de la création de Services de placement éducatif artisanal ou professionnel (SPEAP) et d'un Foyer pour filles « Le Mas d'Agenais ».

Le régime de la « semi-liberté » se développe sous forme de foyers autonomes (les « Foyers comtois » à Besançon) ou de foyers annexés à des internats de rééducation (Bon Pasteur de Dijon, de Sens). Les services publics de la liberté surveillée s'installent auprès des tribunaux pour enfants (à Besançon et à Dijon en 1952). Dans les départements, de nombreux services « d'action éducative en milieu ouvert » (AEMO) s'organisent pour assurer les mesures d'assistance éducative prononcées par les juges des enfants en application de l'ordonnance du 23 décembre 1958.

Après avoir privilégié les organismes pour la jeunesse délinquante et prédélinquante durant la période difficile de l'après guerre, l'ARSEA allait être confrontée aux graves problèmes posés par les familles d'enfants handicapés mentaux, déficients sensoriels, moteurs ou autres. La Sécurité sociale a fixé les règles de prise en charge de ces enfants et les conditions d'agrément des établissements qui peuvent leur apporter les soins nécessaires. En 1953, la Caisse régionale d'Assurance maladie crée un des premiers « Institut médico-psycho-pédagogique » pour enfants déficients mentaux d'âge scolaire à Aisy sous Thil (Côte d'Or). L'Œuvre des pupilles de l'école publique (OPEP) transforme l'école de plein air du Clos Chauveau à Dijon en centre de rééducation pour enfants déficients visuels et auditifs (1958-1959) puis handicapés moteurs (1964) internat et externat.

Monsieur Pierre CAREME, installé en 1955 en Saône et Loire, père d'un garçon mongolien, va mobiliser les parents qui ne trouvent pas réponse dans les services publics pour l'éducation de leurs enfants handicapés. Les parents se regroupent en associations nommées « Papillons Blancs » dans plusieurs villes moyennes de la région. Ils créent de petites unités éducatives avec l'aide des municipalités ou de personnes généreuses. L'ARSEA soutient ces initiatives et les projets « d'instituts médico-pédagogiques » (IMP) qu'ils préparent.

En mai 1960, l'ARSEA organise une journée d'information sur le thème de « l'adaptation scolaire et professionnelle des enfants et adolescents débiles mentaux » avec la participation de Monsieur CAREME, représentant « l'Union nationale des amis et parents d'enfants inadaptés » (UNAPEI) qui vient d'être fondée, de Monsieur GARAUDET, directeur de l'école nationale de perfectionnement de Courtefontaine (Doubs) et de Madame DUBOST, secrétaire générale de l'œuvre laïque de perfectionnement professionnel du Rhône. La journée a fait découvrir les capacités mal connues d'intégration dans la vie sociale ordinaire de beaucoup d'enfants réputés « inéducables ».

L'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de Côte d'Or (ADAPEI) est constituée l'année suivante ; son Président, le magistrat Jean MAZEN, entre au Conseil d'administration de l'ARSEA, de même que Monsieur Pierre CAREME et Monsieur Pierre GOSSET, Président de l'Association des Papillons Blancs de Beaune où fonctionne déjà un institut médico-éducatif.

C'est à leur demande que l'ARSEA décide la construction d'un ensemble pour enfants et adolescents handicapés mentaux (débilité profonde) destiné aux familles de la région et de l'agglomération dijonnaise (96 lits en internat et 48 places en demi-internat). La population du Grand Dijon représente en effet la moitié de la population de Côte d'Or. Six ans auront été nécessaires pour obtenir les accords et édifier les pavillons de l'Institut médico-éducatif au lieu dit la « Montagne Ste Anne » sur une colline à l'ouest de Dijon ; il sera ouvert en septembre 1968.

Les plans successifs de l'équipement sanitaire et social financés à parts égales par le Ministère de la santé et la Caisse nationale de Sécurité sociale vont faciliter la création d'établissements spécialisés sur tout le territoire. En Franche-Comté, comme en Bourgogne, plusieurs instituts médico-pédagogiques pour enfants handicapés verront le jour, soit en augmentant leur capacité d'accueil et en modifiant leur destination, soit par reconversion de certaines collectivités en déclin (orphelinat, préventorium, etc...). Les « instituts médico-professionnels » (IMPro), suite des IMP pour jeunes handicapés adolescents vont rapidement se mettre en place.

L'accroissement de ces diverses institutions rend de plus en plus difficile le recrutement du personnel éducatif qualifié nécessaire pour l'encadrement, d'autant qu'il existe peu d'écoles assurant une formation de ce type nouveau « d'éducateur » ou « éducatrice ». Beaucoup de postes éducatifs ne sont pas occupés ou le sont par des « candidats éducateurs stagiaires » dont la formation « sur le tas » (selon la formule employée) est insuffisante.

« L'Association nationale d'éducateurs de jeunes inadaptés » (ANEJI) créée en 1947 par les premiers éducateurs va s'efforcer d'organiser cette nouvelle profession. L'ANEJI signe le 15 mars 1958 avec « l'UNAR » les premiers accords de travail qui vont donner un statut aux éducateurs du secteur privé et définir leurs conditions de travail, de rémunération et de formation.

Malgré ces progrès, la pénurie d'éducateurs qualifiés (ou diplômés) subsiste dans la région. En avril 1961, le Conseil d'administration de l'ARSEA de Bourgogne – Franche-Comté décide de créer un « institut de formation d'éducateurs spécialisés » (IFES) à implanter dans le quartier universitaire de Dijon. Vu l'urgence, le projet reçoit l'avis très favorable de Monsieur CLERMONT, Directeur Régional de l'Action Sanitaire et Sociale et l'école sera autorisée à fonctionner dans des locaux provisoires en septembre 1962. Sous la direction de Monsieur Etienne JOVIGNOT, professeur détaché à l'ARSEA par le Ministère de l'Education Nationale. L'IFES sera construite à proximité du campus, proche de l'école de médecine et mise en service à la rentrée scolaire 1966. La formation aura lieu sur 3 ans pour des promotions de 60 élèves logés sur place. Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé sera rendu officiel en février 1969.

Entre-temps, l'ARSEA de Bourgogne – Franche-Comté s'était transformée en un « Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée de Bourgogne » (à l'époque CRBEAI), suite à l'arrêté du Ministère de la santé publique du 22 janvier 1964. Un nouveau CREAL se mettait en place à Besançon pour la région de Franche-Comté. Le CREAL de Bourgogne reprenait à son compte les charges de gestion des établissements et services de l'ex-ARSEA ainsi que les projets en cours de réalisation.

Les statuts-types des CREAL renforcent la tutelle ministérielle, notamment par la présence de « commissaires du Gouvernement » dans les instances dirigeantes, un représentant du Ministère de la santé publique et un représentant du Ministère de la justice.

Le CREAI doit recevoir l'agrément ministériel pour son budget, la nomination de son directeur et des membres de « l'équipe technique » ; innovation importante dans le rôle de conseil technique que le CREAI doit remplir.

Le CREAI de Bourgogne a obtenu l'agrément ministériel le 5 février 1965. Son bureau était composé de 4 membres de l'ex-ARSEA dont le Président, Bernard BALLAND, deux vice-Présidents, Fred WORMSER et Madame MAUCHAUSSE, le trésorier, Bernard CHATOUILLOT et 3 membres représentant les fédérations des œuvres les plus importantes :

- L'UNAPEI, Monsieur Jean MAZEN, Président de l'UDAPEI de Côte d'Or
- L'UNIOPSS, le colonel de GIGORD, déjà membre de l'ex-ARSEA, en qualité de délégué de l'URIOPSS
- L'ANCE « Association nationale des communautés éducatives », Monsieur Paul PICARDET, secrétaire général de « l'OPEP » de Côte d'Or, directeur du Clos Chauveau, qui devient secrétaire général du nouveau CREAI.

A l'occasion du V<sup>ème</sup> plan, le CREAI de Bourgogne a jugé opportun de faire le point sur la situation des 4 départements de la région et a organisé une journée régionale d'étude les 29 et 30 avril 1966. Cette journée très productive réunissant près de 200 praticiens du public et du privé ont abouti à des propositions importantes ; prévoir de toute urgence la suite des IMP et IMPro car il n'existe alors aucun débouché pour les handicapés mentaux adultes.

D'autre part, la naissance de bandes de jeunes (les blousons noirs) dans les nouvelles « ZUP » et « grands ensembles » inquiète la population. Les clubs et équipes de « prévention » sont à encourager. Avec un éducateur spécialisé à Chenôve, Michel BIDAUT, le CREAI va s'intéresser à cette activité nouvelle et obtenir le soutien de la ville de Dijon et des services de la jeunesse et des sports. Dans la période 1966 à 1980, création d'un club et d'une équipe d'éducateurs dans le quartier Greuse où ont été bâties les « cités d'urgence » ; puis extension à d'autres quartiers, Grésilles, Fontaine d'Ouche et à d'autres villes du pourtour, Talant, Quetigny, Longvic, Chevigny. Des équipes prendront naissance à Besançon, Chalon sur Saône, Auxerre...

Le CREAI va poursuivre la tradition des journées d'études annuelles ouvertes à tous les professionnels ; leur audience va s'amplifier par leur décentralisation dans les grandes villes de la région et l'appui des associations locales. Les thèmes choisis seront ceux de l'actualité : formation continue et en cours d'emploi (1971), centre d'aide par le travail et travail protégé (1977), besoins des personnes handicapées ou inadaptées adultes (1980), expériences d'intégration scolaire et professionnelle en France et à l'étranger (1982).

A partir des années 70, un autre lieu de rencontre est apparu et s'est développé : les « commissions d'études » par catégories d'établissements ou services, appréciées par les responsables qui éprouvent le besoin de partager avec des collègues leur expérience et leurs difficultés. Les réunions sont programmées et animées par les professionnels eux-mêmes qui reçoivent leurs collègues à tour de rôle dans leur établissement. En 1980, sept groupes fonctionnaient régulièrement. Le CREAI peut s'appuyer sur ces travaux de la « base » pour dégager des orientations, des thèmes de recherche ou de débat.

« L'équipe technique » du CREAI prévue par l'arrêté constitutif des CREAI était composée de 8 membres à l'origine et est passée à 13 membres au fur et à mesure de l'extension des compétences aux adultes et autres catégories de handicaps. A l'exception des médecins psychiatres, pédiatres et psychologues salariés du CREAI, le CREAI n'a pas de « conseillers techniques ». Les personnes choisies sont des professionnels de la région dont l'expérience est reconnue, qui assurent bénévolement cette fonction en sus de leur activité habituelle. Les réunions sont mensuelles. Le secrétariat est assuré par Danielle SICHEZ, psychologue du CREAI.

L'équipe technique donne son avis sur les dossiers présentés à la « commission régionale des institutions sociales et médico-sociales » (CRISMS) et répond aux demandes d'études ou d'enquêtes venant des DDASS ou de la DRASS, ou du CREAI lui-même. Elle a été saisie quelques fois de problèmes de dysfonctionnement ou de difficultés concernant certains établissements.

L'équipe médicale est une des originalités du CREAI de Bourgogne. Ce fut l'œuvre de Gisèle THOMAS, médecin psychiatre qui a été longtemps le seul médecin de l'ARSEA ; salariée à temps plein depuis 1965, elle est la première à être agréée par le DRASS comme membre de « l'équipe technique ». Elle va prendre la responsabilité de créer « l'équipe médicale » en engageant des médecins psychiatres et pédiatres à temps plein répartis en fonction des besoins dans les établissements et services gérés par le CREAI ou par d'autres organismes de la Côte d'Or. Madame le Docteur THOMAS a été également la première directrice du « Centre médico-psycho-pédagogique » installé en 1964 dans l'immeuble acquis par l'ARSEA pour y regrouper plusieurs services. Au départ de Madame THOMAS, le CMPP, destiné à accueillir des enfants d'âge scolaire en cure ambulatoire, a été transféré rue Millotet à Dijon et complété par un « Centre d'action médico-sociale précoce » (CAMSP) sous la direction du Docteur Pierre MARIANI, médecin psychiatre.

En 1977, le Docteur LIBERMANN, neuropsychiatre, remplace le Docteur THOMAS dans les fonctions de responsable-coordonateur du Service médical qui comprend 8 psychiatres et neuropsychiatres et 2 pédiatres. Certains médecins sont chargés d'enseignement à la Faculté et à l'IREFFE. L'équipe médicale est représentée dans divers comités ou Conseils régionaux et départementaux, conseil de santé mentale, commission de psychiatrie de l'UER médecine, commission de psychiatrie de l'enfant au Ministère de la santé. Leur expérience collective les a conduits à créer un « laboratoire d'études et de recherche en psychopathologie médicale » dont les travaux seront publiés dans plusieurs revues médicales...

Pour terminer l'évocation des premières activités du CREAI, rappelons les manifestations organisées à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire en juin 1980. Ces manifestations entendaient montrer l'intérêt du CREAI tant pour le monde de « l'enfance inadaptée » que pour celui des adultes en situation de handicap.

Un stand-exposition a été installé au « Forum de la sous-traitance » pour faire connaître l'existence des « Centres d'aide par le travail » (CAT) qui fonctionnaient dans la région : « 1 240 travailleurs handicapés au service des entreprises ».

Madame Françoise DOLTO est venue deux jours à Dijon pour donner une conférence tout public sur le thème de « l'éducation des jeunes enfants à l'autonomie » et animer une journée d'étude sur « la petite enfance et l'action médico-sociale précoce ».

Les Nations Unies avaient proclamé l'année 1981 « année internationale des personnes handicapées ». Avec le concours de la ville de Dijon, le CREAI a organisé une exposition des « associations, établissements et services de Côte d'Or pour les personnes handicapées » dans le cadre de la Foire de printemps en mars-avril 1981. Deux conférences auront lieu à la Faculté de médecine :

- « La prévention prénatale et néonatale en France et à l'étranger » par le Professeur Alexandre MINKOWSKI
- « Les nouvelles approches de la débilité mentale par le Professeur Roger MISES.

Ce fut une année faste pour le CREAI qui a inauguré successivement cette année-là les Foyers-résidences du CAT de la Montagne Ste Anne pour 32 jeunes travailleurs de 21 à 31 ans, et les nouvelles constructions du CAT qui occupent 122 adultes de 22 à 40 ans (2 juin 1981). Ainsi, 17 ans après l'institution du CREAI de Bourgogne, la région et la Côte d'Or en particulier, ont considérablement progressé, aussi bien dans le secteur des handicapés jeunes et adultes, que dans celui de l'inadaptation sociale.

Le CREAI est devenu un important gestionnaire, héritier des initiatives prises par l'ex-ARSEA. Son siège administratif et financier assure la gestion centralisée de 17 établissements, foyers, services et centres de formation qui représentent environ 500 personnes salariées ; c'est-à-dire une entreprise au dessus de la moyenne qui peut se classer dans le secteur de « l'économie sociale » avec les contraintes qui s'imposent à l'employeur en matière de législation sociale et droit du travail. Cette gestion peut entraîner des rivalités avec d'autres organismes ou se trouver en contradiction avec les missions de conseil ou d'avis technique du CREAI qui se doivent d'être d'une parfaite impartialité.

Cette inflation de la gestion étant quasi générale dans les CREAI, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) est chargée d'enquêter sur les CREAI et de procéder à l'analyse de leurs missions. Le rapport de l'IGAS rendu public en 1980 est assez sévère concernant l'activité de gestion dans les CREAI ; plusieurs critiques sont formulées, dont celle-ci : « la fonction gestionnaire de secondaire s'est trop souvent accrue jusqu'à occulter les autres. Utile à l'origine, elle paraît désormais devoir disparaître ». La cause étant entendue, des instructions sont données pour préparer les conditions de cession des institutions gérées par les CREAI.

Une association a été créée spécialement pour reprendre la gestion du CREAI de Bourgogne ; intitulée : « Association Côte d'Or pour le développement et la gestion d'établissements » (Acodège). Les réunions et formalités du transfert entre le CREAI et l'Acodège seront menées à bonne fin en 1984-1985 par le Président Pierre BODINEAU, en remplacement de Monsieur Fred WORMSER, démissionnaire pour raison de santé, et décédé le 28 janvier 1984 (Monsieur WORMSER avait largement contribué à l'essor du CREAI pendant ses 21 années de présidence et vice-présidence).

Ainsi libéré du poids de la gestion, une ère nouvelle s'ouvrait pour le CREAI de Bourgogne ; une nouvelle équipe allait prendre le relais, sous la direction de François FAUCHEUX, équipe de conseillers techniques mise en place progressivement et répondant aux véritables missions du CREAI, analyse des besoins, étude des processus, concertation et échanges avec les partenaires de l'action sanitaire et sociale. Dans un magistral document, François FAUCHEUX a fait état du travail considérable réalisé et des moyens mis en œuvre par le CREAI pour appréhender l'exceptionnelle évolution des institutions médico-sociales et des politiques publiques des années 1980 aux années 2000. Malgré les conséquences de la crise économique sur l'action sociale, cette période semble avoir vécu l'éclosion de ce qui avait été préparé ou pressenti auparavant, et qui n'était pas encore parvenu à son terme (notamment pour les personnes atteintes de handicap, l'accès à la vie publique sous toutes ses formes).

L'activité de l'ARSEA et des débuts du CREAI qui vient d'être relatée, de 1945 à 1980-1985, est évidemment fort différente. Ce qui domine cette époque, c'est un effort progressif de mise en place d'un réseau de structures nouvelles capables de satisfaire les besoins ; dans un premier temps, ceux de la protection de l'enfance et des services de l'éducation surveillée en application des ordonnances de 1945 et 1958 ; et dans un deuxième temps, à partir des années 1960, ceux qui s'expriment par la voie des associations de parents d'enfants inadaptés. Non seulement il a fallu construire des établissements, installer des services mais aussi en assurer durablement la gestion. Les problèmes de formation ou de perfectionnement des personnels se sont posés conjointement à la mise en place des institutions.



Moniteur-éducateur, éducateur spécialisé, éducateur technique, rééducateurs, aide médico-psychologique, formation en cours d'emploi, action d'adaptation, « l'ARSEA-CREAI » a eu à intervenir et à faciliter les formations professionnelles dès le début. Elle a été le support régional de l'application des accords UNAR-ANEJI de 1958, elle a pris part à l'élaboration de la convention collective de 1966 dite de « l'enfance inadaptée » et à sa mise en application en 1968. Devenu un gestionnaire expérimenté, le CREAI a eu une action de coordination utile avec les organismes gestionnaires notamment par les réunions annuelles d'étude des budgets et par des journées d'information (l'application du plan comptable hospitalier, le mode d'emploi de l'analyse de gestion, le statut de l'éducateur scolaire prévu par la loi de 1975). Ce type d'activité n'était pas spécialement dans la vocation du CREAI mais il offrait l'avantage d'entretenir de bonnes relations avec les responsables administratifs des associations gestionnaires, qui utilisaient fréquemment le « service documentation » pour s'informer. Dans beaucoup de cas, on a dû innover et anticiper sur les textes à venir, notamment les lois de 1975 concernant les personnes handicapées (par exemple, le rapport de M. PENDRIE sur l'organisation du premier CAT de la Montagne Ste Anne date du 22 février 1968).

« Aller de l'avant » était une sorte de mot d'ordre. J'ai personnellement vécu cette période exaltante en contact avec des personnes de valeur, dynamiques, rencontrées dans tous les milieux et qui m'ont enrichi. Je n'oublie pas les impatiences, les déceptions, les critiques formulées ou sous-jacentes, et les « imprévus » qui ont jalonné le parcours, mais cela a peu d'importance au regard des résultats obtenus... Avec les moyens mis à sa disposition, le CREAI a été au carrefour de l'action et de l'innovation éducative et médico-sociale selon les directives qui lui ont été données par l'Etat. Ce n'était qu'une première étape qui demandait à être poursuivie et approfondie...